

DEPARTEMENT DE L'AIN

\*\*\*\*\*

ARRONDISSEMENT DE BOURG

\*\*\*\*\*

CANTON DE MIRIBEL

\*\*\*\*\*

MAIRIE DE NEYRON

Téléphone : 04.78.55.33.25

Fax : 04.78.55.37.76

Mail : [mairie@mairie-neyron.fr](mailto:mairie@mairie-neyron.fr)

REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES

ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la commune de NEYRON

**DELEGATION DU MAIRE A MADAME NATHALIE GARCIA  
2ème ADJOINTE  
D'UNE PARTIE DE SES FONCTIONS**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2021 fixant à six le nombre d'adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints du 10 décembre 2021,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation Madame Nathalie GARCIA, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Madame Nathalie GARCIA, deuxième adjointe, reçoit délégation pour traiter les affaires relatives à la Vie économique et aux ressources externes, dans la limite des compétences exercées par le Conseil Municipal dans ces domaines.

Ainsi, délégation de fonction lui est donnée dans ces domaines et notamment pour :

- Vie économique : Relations avec les commerçants, artisans, agriculteurs et entités économiques et les services de la communauté de communes de Miribel et du plateau (CCMP) en charge du développement économique ainsi que des instances représentatives, notamment la chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat, et la Chambre de l'agriculture ; soutien aux commerces et à l'économie locale en collaboration avec ces mêmes partenaires.
- Ressources extérieures : Recherche et demandes de subventions pour les projets de la commune auprès des partenaires institutionnels : Département, Région, Etat et Communauté Européenne...
- Passation des commandes de travaux, fournitures et services prévus au budget et relatifs aux domaines délégués, pour un montant n'excédant pas le seuil nécessitant la passation d'un marché à procédure adaptée.

**ARTICLE 2** : Délégation de signature

Délégation permanente est donnée à Madame Nathalie GARCIA, deuxième adjointe, à l'effet de signer, concurrentement avec la Maire, les courriers, les documents administratifs et comptes, relatifs à sa délégation, notamment :

001-210102752-20211231-20210109-AR  
Procès-verbal de délibération du 07/01/2022

- Les actes, contrats, bons de commande et correspondances relatifs à la vie économique et aux ressources extérieures (cf. article 1)
- Les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et par délégation du conseil municipal dans ces domaines, hors marchés ; les contrats, conventions et autres documents qui en découlent.

**ARTICLE 3** : Les délégations susvisées sont données sous la surveillance et la responsabilité du Maire et sont révocables à tout moment. Madame Nathalie GARCIA rend compte à tout moment et sans délai de toutes décisions prises et actes signés dans le cadre des présentes délégations de fonction et de signature.

**ARTICLE 4** : La signature de Madame Nathalie GARCIA sur les actes pris dans le cadre de ces délégations de fonction et de signature devra être précédée de la mention : « Pour le Maire et par délégation, Nathalie GARCIA, Deuxième Adjointe, chargée de la vie économique, et des ressources extérieures ».

**ARTICLE 5** : Le Maire et le Directeur Général des Services de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, transmis au Préfet de l'Ain et au comptable de la commune et affiché en Mairie.

Fait à NEYRON, le 31 décembre 2021.

Le Maire  
Christine FRANCOIS



Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification à l'intéressée le : 31/12/21